

Appel d'offres TP-2023-42
Nettoyage des puisards 2024-2025-2026

La Municipalité de Boischatel (ci-après : la Municipalité) les services d'une entreprise pour le nettoyage des puisards, incluant tous les travaux décrits au point 9 « Devis technique ».

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Les soumissions seront reçues au plus tard jusqu'à 11 h le 30 novembre 2023, au bureau de la Municipalité ci-après identifié, et elles seront ouvertes au même endroit, selon ce qui est indiqué ci-après.

Responsable de l'appel d'offres : Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint

Lieu du dépôt des soumissions : Municipalité de Boischatel
45, rue Bédard
Boischatel (QC) G0A 1H0

Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles par le biais du SEAO (www.seao.ca) et ne peuvent être obtenus que par le biais du SEAO. Aucun autre document ne lie la Municipalité.

Toute demande d'information doit être faite par écrit et exclusivement au responsable de l'appel d'offres (précédemment identifié), à l'adresse suivante : greffe@boischatel.net.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principal établissement d'affaires au Canada et dans les territoires visés par l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) et l'Accord sur le libre-échange canadien (ALEC) et qui ont obtenu par l'intermédiaire du SEAO, à leur nom, les documents d'appel d'offres émis par la Municipalité.

FAIT À BOISCHATTEL CE 10^E JOUR DE NOVEMBRE 2023.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint